

COMMUNIQUE DU CMF (*)

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société UADH et du public qu'il a invité la société concernée à réagir à l'article publié sur Internet.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, la société « UADH » a précisé ce qui suit :

« La société Universal Auto Distributors Holding « UADH » informe les actionnaires et le public que la relation contractuelle de sa filiale Aures Auto, concessionnaire exclusif des marques Citroën et DS en Tunisie depuis plus de quatorze ans, avec le Groupe PSA court jusqu'au 31 décembre 2022, date qui est aussi celle de la validité de l'agrément de distribution délivré par le Ministère du Commerce.

La récente tentative de résiliation abusive du contrat par le groupe PSA-CITROËN est vouée à l'échec car elle est manifestement irrégulière.

C'est la raison pour laquelle nous avons saisi les juridictions compétentes pour défendre nos intérêts et obtenir l'annulation de cette manœuvre.

Les procédures sont toujours en cours et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de leur aboutissement. »

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.